

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 14 OCTOBRE 1988

(88/C 290/05)

PARTIE I

Déroulement de la séance

PRÉSIDENCE DE LORD PLUMB

*Président**(La séance est ouverte à 9 heures.)***1. Adoption du procès-verbal**

Interviennent MM. Lalor, sur une question orale qu'il avait posée dans le cadre de l'heure des questions au Conseil, à laquelle il a reçu une réponse écrite insatisfaisante selon lui, et Bocklet, sur l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

2. Pétitions

Monsieur le Président annonce qu'il a reçu les pétitions suivantes:

— de M. David Charles Whitworth: double taxation à l'importation d'un véhicule (n° 335/88);

— M^{me} Mona Ida Thomsen: protection sociale au Danemark (n° 336/88);

— de M. Jean-Luc Sylvester Nobourg: permis de séjour au Danemark (n° 337/88);

— de M^{me} Schenkenberg van Mierop: accord en matière de double imposition entre le Danemark et les Pays-Bas (n° 338/88);

— de M. Ralf Gohler: mesures protectionnistes contre des véhicules étrangères en France (n° 339/88);

— de M. Thanassis Markris: destruction de deux lettres par les autorités de la prison militaire de Kavala (n° 340/88);

— de M. Edmond et M^{me} Noreen Healy: affaire des quotas laitiers — règlements CEE n° 856/84; 857/84; 1371/84 (n° 341/88);

— de M. Len Meager: retraités britanniques (n° 342/88);

— de M. Thomas Ladwig: abus de pouvoir de l'armée et de la police grecques en matière de droit des gens (n° 343/88);

— de la Chambre d'experts: accréditation d'une collectivité de «droit global» (n° 344/88);

— de M. Felix McHugh: pension de vieillesse (n° 345/88);

— de M. James H.A. Mutch: difficultés avec les autorités italiennes en raison de la nationalité britannique du pétitionnaire (n° 346/88);

— de M. Ali El Halawani: respect des droits de citoyen européen (n° 347/88);

— de M. Omer Gantier: application des traités CEE — Droits de l'homme (n° 348/88);

— du comité grec de soutien aux objecteurs de conscience: cas de l'objecteur de conscience Michalis Marangakis (n° 349/88);

— de M. Charalambos Koutsogiannis: problème relatif à l'octroi d'une pension d'invalidité (n° 350/88);

— de M. Roger Perrim: appel de candidatures pour recruter des agents temporaires et des experts nationaux à durée déterminée de la part de la Commission des Communautés européennes (n° 351/88); — de M^{me} Rosa Maria Duarte Rodrigues: candidature au concours général PE 119/LA (n° 352/88);

Légende des signes utilisés

- * : consultation simple (lecture unique)
- ** I : procédure de coopération (première lecture)
- ** II : procédure de coopération (deuxième lecture)
- *** : avis conforme

(La procédure indiquée est fondée sur la base juridique proposée par la Commission.)

Indications concernant l'heure des votes

- sauf indication contraire, les rapporteurs ont fait connaître par écrit à la présidence leur position sur les amendements;
- les résultats des votes par appel nominal figurent en annexe I.

Vendredi, 14 octobre 1988

- M^{me} Greta Hopmann: aides aux chômeurs au Danemark (n° 353/88);
- de M. Oronzo Caputo: demande d'octroi de la retraite en Italie (n° 354/88);
- de M. Georg Stavridis: droits à pension pour incapacité de travail (n° 355/88).

Ces pétitions ont été inscrites sur le rôle général prévu à l'article 128, paragraphe 3 et, conformément au paragraphe 4 de ce même article, renvoyées à l'examen de la commission des pétitions.

3. Dépôt de documents

Monsieur le Président annonce qu'il a reçu:

a) du Conseil, des demandes d'avis sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant:

- I. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 804/68 portant organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers;
- II. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 857/84 portant règles générales pour l'application du prélèvement visé à l'article 5 quater du règlement (CEE) n° 804/68 dans le secteur du lait et des produits laitiers;
- III. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 2237/88 établissant, pour la période allant du 1^{er} avril 1988 au 31 mars 1989, la réserve communautaire pour l'application du prélèvement visé à l'article 5 quater du règlement (CEE) n° 804/68 dans le secteur du lait et des produits laitiers;
- IV. un règlement fixant à compter du 1^{er}... 1988 le prix d'intervention du beurre;
- V. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1079/77 relatif à un prélèvement de coresponsa-

bilité et à des mesures destinées à élargir les marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers (Doc. C 2-151/88)

renvoyée aux commissions:

AGRI (fond)
BUDG (avis);

— une directive concernant la protection des habitats naturels et seminaturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Doc. C 2-152/88)

renvoyée à la commission: ENVI (fond);

— un règlement appliquant à l'Espagne le montant intégral de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (Doc. C 2-153/88)

renvoyée aux commissions:

AGRI (fond)
BUDG (avis);

— un règlement modifiant la directive 77/93/CEE concernant les mesures de protection contre l'introduction dans les États membres d'organismes nuisibles aux végétaux (Doc. C 2-154/88)

renvoyée aux commissions:

AGRI (fond)
ENVI (avis);

— une décision concernant la conclusion d'un accord sur le commerce et la coopération économique et commerciale entre la Communauté économique européenne et la République populaire hongroise (Doc. C 2-158/88)

renvoyée aux commissions:

RELA (fond)
ECON (avis);

b) la déclaration écrite suivante, pour inscription au registre, déposée conformément à l'article 65 du règlement:

— de MM. Martin, Collins, Ford et McMahon, sur le déficit démocratique (n° 15/88).

Signification des abréviations utilisées

POLI: Commission politique
AGRI: Commission de l'agriculture
BUDG: Commission des budgets
ECON: Commission économique
ENER: Commission de l'énergie
RELA: Commission REX (relations économiques extérieures)
JURI: Commission juridique
ASOC: Commission des affaires sociales
REGI: Commission de la politique régionale
TRAN: Commission des transports
ENVI: Commission de l'environnement
JEUN: Commission de la jeunesse
DEVE: Commission du développement
CONT: Commission du contrôle budgétaire
INST: Commission institutionnelle
FEMM: Commission des droits de la femme
PETI: Commission des pétitions
REGL: Commission du règlement
ACTE: Commission temporaire Acte unique

4. Procédure sans rapport

L'ordre du jour appelle le vote sur les propositions suivantes qui font l'objet de la procédure sans rapport, conformément à l'article 116 du règlement:

— propositions de règlement de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. COM(88) 284 final — doc. C 2-88/88) concernant la reconstitution des oliveraies endommagées par le gel en Grèce en 1987, l'amélioration de la production dans le secteur des agrumes et une action commune d'urgence en faveur des zones agricoles des régions de Valencia et Murcia (Espagne),

Vendredi, 14 octobre 1988

qui avaient été renvoyés à la commission de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Ces propositions sont approuvées par votes successifs (*partie II, point 1, a*).

— proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. COM(88) 313 final — doc. C 2-98/88) concernant un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 2771/75 portant organisation commune des marchés dans le secteur des œufs,

Cette proposition est approuvée (*partie II, point 1, b*).

— proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. COM(88) 327 final — doc. C 2-103/88) relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 2239/86 concernant une action commune spécifique pour l'amélioration des structures viti-vinicoles au Portugal,

qui avait été renvoyé à la commission de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Cette proposition est approuvée (*partie II, point 1, c*).

— proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. COM(88) 379 final — doc. C 2-105/88) concernant un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1307/85 autorisant les États membres à accorder une aide à la consommation de beurre, qui avait été renvoyé à la commission de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Cette proposition est approuvée (*partie II, point 1, d*).

5. Transports combinés internationaux rail/route (vote)*

L'ordre du jour appelle le rapport sans débat fait par M. Anastassopoulos, au nom de la commission des transports, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. COM(88) 247 final — doc. C 2-148/88) relative à une décision concernant la conclusion de l'accord entre la Communauté économique européenne, la Finlande, la Norvège, la Suisse, la Suède et la Yougoslavie, relatif aux transports combinés internationaux rail/route de marchandises (ATC) (doc. A 2-208/88).

— *proposition de décision doc. COM(88) 247 final — doc. C 2-148/88:*

Le Parlement approuve la proposition de la Commission (*partie II, point 2*).

— *projet de résolution législative:*

Le Parlement adopte la résolution législative (*partie II, point 2*).

6. Accord de concertation Communauté/COST (vote)*

L'ordre du jour appelle le rapport sans débat fait par M. Robles Piquer, au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et de la technologie, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. COM(88) 17 final — doc. C 2-311/87) relative à une décision concernant la conclusion d'un accord de concertation Communauté-COST relatif à sept projets d'action concertée dans le domaine de l'environnement (doc. A 2-185/88).

Intervient le rapporteur pour signaler une erreur dans le texte de l'exposé des motifs, la version espagnole devant faire foi.

— *proposition de décision doc. COM(88) 17 final — doc. C 2-311/87:*

Le Parlement approuve la proposition de la Commission (*partie II, point 3*).

— *projet de résolution législative:*

Le Parlement adopte la résolution législative (*partie II, point 3*).

7. Heure d'été (vote) I**

L'ordre du jour appelle le rapport sans débat, fait par M. Newton Dunn, au nom de la commission des transports, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. COM(88) 401 final — doc. C 2-111/88) relative à une cinquième directive concernant les dispositions relatives à l'heure d'été (doc. A 2-195/88).

— *proposition de directive doc. COM(88) 401 final — doc. C 2-111/88:*

Le Parlement approuve la proposition de la Commission (*partie II, point 4*).

— *projet de résolution législative:*

Intervient M. Megahy pour une explication de vote.

Le Parlement adopte la résolution législative (*partie II, point 4*).

8. «Séville 92» (vote)

(proposition de résolution contenue dans le rapport Escuder Croft — doc. A 2-174/88)

Intervient M^{me} Belo qui retire son amendement n° 10.

Vendredi, 14 octobre 1988

Préambule et considérants A à D: adoptés.

Considérant E:

Amendement n° 12: adopté.

Amendement n° 5: rejeté après une intervention du rapporteur.

Considérant F:

Amendement n° 10: retiré.

Amendement n° 4: rejeté.

Le considérant F est adopté.

Considérant G:

Amendement n° 3: rejeté.

Le considérant G est adopté.

Paragraphe 1 et paragraphe 2.1: adoptés.

Paragraphe 2.2:

Amendement n° 8: adopté.

Amendement n° 9: caduc.

Paragraphe 2.3: adopté.

Paragraphe 2.4:

Amendement n° 6: adopté.

Paragraphe 2.5:

Amendement n° 7: adopté.

Paragraphes 2.6 à 2.9: adoptés.

Paragraphe 3:

Amendement n° 2: rejeté.

Le paragraphe 3 est adopté.

Paragraphes 4 à 9: adoptés.

Paragraphe 10:

Amendement n° 1: rejeté.

Amendement n° 11: adopté.

— partie du texte modifiée par voie d'amendement: adoptée.

Interviennent M. Ippolito pour une explication de vote et le rapporteur.

Le Parlement adopte la résolution (*partie II, point 5*).

9. Appellation du tunnel sous la Manche (vote)

(proposition de résolution contenue dans le rapport Pflimlin — doc. A 2-202/88)

Interviennent, pour des explications de vote, MM. Megahy et Ford.

Par appel nominal (ARC et PPE), le Parlement adopte la résolution:

votants: 138,
pour: 103,
contre: 19,
absentions: 16.

(*partie II, point 6*).

10. Aide aux producteurs dans le secteur du houblon (vote)*

L'ordre du jour appelle la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. COM(88) 507 final — doc. C 2-157/88) concernant un règlement (CEE) fixant, dans le secteur du houblon, le montant de l'aide aux producteurs pour la récolte de 1987.

Monsieur le Président constate qu'aucune demande de parole n'a été enregistrée.

VOTE

Annexe:

Amendement n° 1: rejeté par appel nominal (PPE):

votants: 133,
pour: 44,
contre: 85,
absentions: 4.

Le Parlement approuve la proposition de la Commission (*partie II, point 7*).

11. Évolution technologique de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (débat et vote)

M. Turner présente son rapport, fait au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et de la technologie, sur la nécessité pour la Communauté européenne d'être informée à temps des évolutions technologiques et industrielles survenant en Asie de l'Est et du Sud-Est (doc. A 2-207/88).

Interviennent MM. Ford, au nom du groupe socialiste, et Cardoso E Cunha, *membre de la Commission*.

Monsieur le Président déclare clos le débat.

Vendredi, 14 octobre 1988

VOTE

Le Parlement adopte la résolution (*partie II, point 8*).

12. Déclarations inscrites au registre (article 65 du règlement)

Monsieur le Président communique au Parlement, conformément à l'article 65, paragraphe 3 du règlement, le nombre de signatures recueillies par ces déclarations (*voir annexe 2*).

Il indique par ailleurs que la déclaration écrite n° 14/88 de M. Marshall sur la «glasnost» et la situation des refuseniks, ayant recueilli 277 signatures est, conformément à l'article 65, paragraphe 4 du règlement, transmise à ses destinataires, à savoir au Président de la Commission, au Secrétaire général des Nations unies, aux Premiers ministres des États membres de la Communauté et au Secrétaire général du parti communiste soviétique (*voir annexe 3*).

13. Transmission des résolutions adoptées au cours de la présente séance

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 107, paragraphe 2 du règlement, le procès-verbal de la présente séance sera soumis à l'approbation du Parlement au début de la prochaine séance.

Avec l'accord du Parlement, il indique qu'il transmettra dès à présent à leurs destinataires les résolutions qui viennent d'être adoptées.

14. Calendrier des prochaines séances

Monsieur le Président rappelle que les prochaines séances se tiendront du 24 au 28 octobre 1988.

15. Interruption de la session

Monsieur le Président déclare interrompue la session du Parlement européen.

(*La séance est levée à 9 heures 40.*)

Enrico VINCI
Secrétaire général

Henry PLUMB
Président

Vendredi, 14 octobre 1988

PARTIE II

Textes adoptés par le Parlement européen

1. Procédure sans rapport

(voir partie I, point 4 du P.V.)

- a) propositions de règlement de la Commission des Communautés européennes au Conseil (COM(88) 284 final — doc. C2-88/88) concernant la reconstitution des oliveraies endommagées par le gel en Grèce en 1987, l'amélioration de la production dans le secteur des agrumes et une action commune d'urgence en faveur des zones agricoles des régions de Valencia et Murcia (Espagne): approuvée
- b) proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (COM(88) 313 final — doc. C2-98/88) concernant un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 2771/75 portant organisation commune des marchés dans le secteur des œufs: approuvée
- c) proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (COM(88) 327 final — doc. C2-103/88) relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 2239/86 concernant une action commune spécifique pour l'amélioration des structures viti-vinicoles au Portugal: approuvée
- d) proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (COM(88) 379 final — doc. C2-105/88) concernant un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1307/85 autorisant les Etats membres à accorder une aide à la consommation de beurre: approuvée

2. Transports combinés internationaux rail/route *

— proposition de décision COM(88) 247 final: approuvée

— doc. A2-208/88

RESOLUTION LEGISLATIVE

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission au Conseil relative à une décision concernant la conclusion de l'accord entre la Communauté économique européenne, la Finlande, la Norvège, la Suisse, la Suède et la Yougoslavie, relatif aux transports combinés internationaux rail/route de marchandises (ATC)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil ⁽¹⁾,
- consulté par le Conseil, conformément à l'article 75 du traité CEE (doc. C2-148/88),
- jugeant pertinente la base juridique proposée,
- vu le rapport de la commission des transports (doc. A2-208/88);

⁽¹⁾ COM(88) 247 final

Vendredi, 14 octobre 1988

1. approuve la proposition de la Commission conformément au vote exprimé sur le texte de celle-ci;
2. invite le Conseil, au cas où il entendrait s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
3. demande à être de nouveau consulté au cas où le Conseil entendrait apporter des modifications substantielles à la proposition de la Commission;
4. charge son Président de transmettre le présent avis au Conseil et à la Commission.

3. Accord de concertation Communauté / COST *

— proposition de décision COM(88) 17 final: approuvée

— doc. A2-185/88

RESOLUTION LEGISLATIVE

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission au Conseil relative à une décision concernant la conclusion d'un accord de concertation Communauté-COST relatif à sept projets d'action concertée dans le domaine de l'environnement

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil ⁽¹⁾,
- consulté par le Conseil conformément à l'article 235 du traité CEE (doc. C2-311/87),
- vu le rapport de la commission de l'énergie, de la recherche et de la technologie et l'avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs (doc. A2-185/88);

1. approuve la proposition de la Commission conformément au vote exprimé sur le texte de celle-ci;
2. invite le Conseil, au cas où il entendrait s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
3. demande à être de nouveau consulté au cas où le Conseil entendrait apporter des modifications substantielles à la proposition de la Commission;
4. charge son Président de transmettre le présent avis au Conseil et à la Commission.

⁽¹⁾ JO n° C 41 du 13.2.1988, p. 4

4. Heure d'été ** I

— proposition de décision COM(88) 401 final: approuvée

Vendredi, 14 octobre 1988

— doc. A2-195/88

RESOLUTION LEGISLATIVE
(Procédure de coopération: première lecture)

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission au Conseil relative à une cinquième directive concernant les dispositions relatives à l'heure d'été

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil ⁽¹⁾,
 - consulté par le Conseil conformément à l'article 100 a du traité CEE (doc. C2-111/88),
 - jugeant pertinente la base juridique proposée,
 - rappelant sa résolution du 23 octobre 1984 et sa résolution du 20 novembre 1987 ⁽²⁾,
 - vu le rapport de la commission des transports (A2-195/88);
1. approuve la proposition de la Commission conformément au vote exprimé sur le texte de celle-ci;
 2. invite le Conseil, au cas où il entendrait s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
 3. charge son Président de transmettre le présent avis au Conseil et à la Commission.

⁽¹⁾ JO n° C 291 du 2.8.1988, p. 5

⁽²⁾ JO n° C 345 du 21.12.1987, p. 211

5. «SEVILLE 92»

— doc. A2-174/88

RESOLUTION

**sur la commémoration du V^e centenaire de la découverte de l'Amérique
et l'organisation de l'Exposition universelle de Séville de 1992**

Le Parlement européen,

- vu la déclaration commune d'intention concernant le développement et l'intensification des relations avec les pays d'Amérique latine, qui est annexée à l'Acte final d'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise aux Communautés européennes ⁽¹⁾,
- vu sa résolution du 23 janvier 1987 ⁽²⁾ sur les relations économiques entre la Communauté européenne et l'Amérique latine,
- vu les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres sur les relations entre la Communauté européenne et l'Amérique latine, qui ont été adoptées le 22 juin 1987,

⁽¹⁾ JO n° L 302 du 15.11.1985, p. 479

⁽²⁾ JO n° C 46 du 23.2.1987, p. 102

Vendredi, 14 octobre 1988

- vu la proposition de résolution de M. Van Aerssen et d'autres députés sur le V^e centenaire de la découverte du continent ibéro-américain et l'organisation de l'Exposition universelle «Sevilla 1992» (doc. B2-652/86),
 - vu le rapport de la commission des relations économiques extérieures et l'avis de la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports (doc. A2-174/88),
- A. considérant l'importance que revêtent les relations entre la Communauté européenne et l'Amérique latine pour des raisons historiques, politiques, économiques et culturelles,
- B. considérant qu'à plusieurs reprises et, plus particulièrement lors de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, la Communauté, par une déclaration commune d'intention annexée à l'Acte final, a exprimé sa volonté de développer et de renforcer ses relations économiques, commerciales et de coopération avec les pays d'Amérique latine et d'intensifier son action en vue d'exploiter toutes les possibilités pour atteindre cet objectif,
- C. rappelant les conclusions du Conseil et des représentants des Etats membres du 22 juin 1987, dans lesquelles, après avoir confirmé l'importance du renforcement et du développement des relations entre la Communauté européenne et l'Amérique latine, ils déclarent que la Communauté et les Etats membres appuieront tout effort visant à sensibiliser le public européen à l'égard de l'Amérique latine, à resserrer les liens unissant celle-ci aux pays de la Communauté et à améliorer les perspectives pour une coopération efficace et mutuellement avantageuse,
- D. considérant et appuyant l'évolution qui se dessine dans les pays d'Amérique latine en ce qui concerne le rétablissement de régimes pluralistes et démocratiques ainsi que l'ouverture d'un processus d'intégration régionale,
- E. considérant que les préparatifs entrepris en Espagne et au Portugal pour commémorer le V^e centenaire de la découverte et de la rencontre entre deux mondes visent pleinement à approfondir les relations entre les peuples concernés ainsi que la coopération culturelle, politique et économique,
- F. soutenant les efforts mis en œuvre par l'Espagne pour faire en sorte que les manifestations prévues pour commémorer le V^e centenaire de la découverte de l'Amérique ainsi que l'organisation de l'Exposition universelle de Séville en 1992 soient un grand succès pour l'Espagne et pour l'ensemble de la Communauté,
- G. considérant que l'échéance de 1992 est une occasion propice pour cette rencontre de mentalités et de valeurs culturelles et politiques et pour un rapprochement entre les pays de la Communauté et ceux de l'Amérique latine, dans leurs rapports bilatéraux ou au niveau interrégional;
1. demande l'établissement d'un programme d'action des institutions communautaires pour la célébration du V^e centenaire de la découverte de l'Amérique, qui consacre la coopération de celles-ci avec la Commission nationale de la commémoration et qui complète le programme de cette dernière;
2. demande que ce programme prévoie notamment les mesures suivantes:
- 2.1. le renforcement de la présence des différentes institutions communautaires et des Etats membres à l'Expo-92 dans le cadre de leurs pavillons respectifs, de façon à ce que la Communauté européenne et ses Etats membres puissent se présenter en 1992 à Séville comme une entité homogène face aux défis d'une époque à cheval sur deux siècles; afin que cette unité apparaisse clairement, il conviendra d'unifier progressivement les symboles des pays européens selon les recommandations formulées dans la résolution du Parlement du 16 septembre 1988 sur la contribution de l'Europe à l'année olympique (1);

(1) Procès verbal de cette date: partie II, point 14

Vendredi, 14 octobre 1988

- 2.2. la contribution au financement de la construction d'un pavillon qui illustre l'histoire et les réalisations des civilisations précolombiennes du continent américain — à l'instar de ce qui existe déjà dans de nombreux musées latino-américains, en particulier au musée anthropologique de Mexico — et qui mette en évidence la richesse de ces civilisations, leurs racines, leur évolution et leur rapport à la culture américaine d'aujourd'hui;
 - 2.3. la participation de la Communauté aux différentes actions concrètes entreprises par la commission du V^e centenaire pour renforcer, en collaborant avec elle, la portée de ces actions;
 - 2.4. le financement et l'organisation à Séville d'une rencontre entre jeunes Européens et jeunes Américains qui ait un contenu hautement culturel et vise à rapprocher la jeunesse des deux continents;
 - 2.5. la participation à cette rencontre des représentants des mouvements de la jeunesse des communautés indigènes américaines, et notamment de l'AIM («American Indian Movement»);
 - 2.6. l'organisation de rencontres entre responsables d'entreprises de tous horizons pour favoriser la coopération et le rapprochement entre entreprises européennes et entreprises ibéro-américaines et d'autres continents et leur donner la possibilité, dans le cadre du V^e centenaire, de conclure des accords de coopération entre des entreprises des différents continents;
 - 2.7. la définition d'un plan visant à compléter pour 1992 le réseau d'information de la Commission en Amérique latine, parallèlement à l'établissement de délégations dans ces pays;
 - 2.8. l'installation, dans le réseau de délégations et de bureaux d'information de la Communauté en Amérique latine, de terminaux permettant, par le réseau de la coopération d'entreprises BC-NET (Business Cooperation Network) de développer la coopération entre PME européennes et latino-américaines;
 - 2.9. la définition et la mise en œuvre par la Communauté, en étroite collaboration avec la commission du V^e centenaire, d'un programme d'activités culturelles visant à mieux faire connaître la culture européenne en Amérique latine ainsi que la culture précolombienne et postcolombienne en Europe, et ce par les moyens suivants:
 - l'organisation d'un séminaire de haut niveau scientifique et intellectuel où il sera procédé à une réflexion sur:
 - 1) le phénomène de la «découverte» en tant que dernière «rencontre radicale» de l'histoire, qui ne pourra se reproduire que si l'univers stellaire est habité, et au cours duquel les problèmes biologiques, herméneutiques, etc., qui sont caractéristiques de toute relation interculturelle et nous concernent encore, se sont posés de la manière la plus radicale;
 - 2) l'influence inverse qu'a eue sur l'Europe la découverte de l'Amérique — de l'économie à l'idéologie, de l'art à la diététique — et l'influence que peut encore avoir aujourd'hui sur l'Europe la pensée latino-américaine,
 - l'organisation d'une rencontre interparlementaire qui permette d'étudier l'histoire des idéaux respectifs d'unité sur les deux continents, d'examiner la situation actuelle à cet égard et de proposer de nouvelles formes de collaboration entre le Parlement européen et les parlements transnationaux qui commencent à être créés en Amérique latine;
3. demande la création d'une commission d'observation permanente au sein de la Conférence ibéro-américaine des commissions de la commémoration du V^e centenaire de la découverte de l'Amérique — Rencontre de deux mondes — pour tirer le meilleur parti de l'occasion qui se présente dans ce contexte de faciliter la rencontre de mentalités, de valeurs politiques et culturelles et de promouvoir le rapprochement des pays de la Communauté et du continent latino-américain sur le plan de leurs relations bilatérales et de leur processus d'intégration régionale;

Vendredi, 14 octobre 1988

4. demande que le budget de 1989 tienne compte de l'engagement pris par la Communauté de participer aux manifestations pour la commémoration du V^e centenaire et qu'une ligne budgétaire soit prévue à cet effet;
5. se félicite de ce que des crédits seront inscrits au budget dès 1989 pour la participation de la Communauté à l'Exposition universelle de Séville de 1992, tout en rappelant que les manifestations pour la commémoration du V^e centenaire ne se limitent pas à l'organisation de cette exposition;
6. appuie les travaux préparatoires entamés par la Commission et par le Conseil, qui sont une garantie de la participation de la Communauté à l'Exposition universelle de Séville — 1992;
7. invite les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à faire connaître rapidement leur décision quant à leur représentation individuelle à l'Expo-1992;
8. demande que la commission des relations économiques extérieures soit régulièrement informée par la Commission des activités des autres institutions communautaires;
9. demande à être associé à l'organisation de la participation communautaire aux manifestations prévues pour le V^e centenaire, notamment aux rencontres prévues au paragraphe 2.9.;
10. charge son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de sa commission à la Commission, au Conseil, au Haut Patronage de la Commémoration du V^e centenaire de la découverte de l'Amérique, à la Commission nationale de la commémoration du V^e centenaire de la découverte de l'Amérique, au Commissaire général d'Espagne à l'Exposition universelle de Séville de 1992, à la Commission nationale portugaise des commémorations du cinquième centenaire des découvertes, ainsi qu'aux parlements des Etats membres.

6. Appellation du tunnel sous la Manche

— doc. A-202/88

RESOLUTION

sur l'appellation du Tunnel sous la Manche: «Tunnel Winston Churchill-Jean Monnet»

Le Parlement européen,

- vu la proposition de résolution de M. Vanlerenberghe et autres signataires sur la demande de résolution faite au Conseil européen de donner au tunnel sous la Manche le nom de «Tunnel de l'Europe Jean Monnet» (doc. B2-1783/87),
- vu le rapport de la commission politique (doc. A2-202/88),
- A. rappelant son attachement à la multiplication des manifestations symboliques consacrant l'amitié entre les peuples européens et le partage d'un avenir commun,
- B. convaincu des conséquences positives sur le plan économique de la décision de mettre en service en 1992 un tunnel reliant la Grande-Bretagne au continent,
- C. estimant nécessaire d'en faire comprendre la signification politique à l'opinion publique européenne,
- D. considérant que Winston Churchill et Jean Monnet ont honoré et servi les valeurs de démocratie et de liberté auxquelles s'identifie l'Europe communautaire, et qu'ils ont chacun à leur manière œuvré positivement au rapprochement entre les peuples et à la construction européenne;

Vendredi, 14 octobre 1988

1. demande aux gouvernements français et britannique et à la Commission de transmettre à la Société mixte chargée de réaliser le tunnel sous la Manche le souhait du Parlement européen de lui donner le nom de «Tunnel Winston Churchill — Jean Monnet»;
2. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et aux gouvernements français et britannique.

7. Aide aux producteurs dans le secteur du houblon *

- proposition de règlement du Conseil COM(88) 507 final — doc. C2-157/88 fixant, dans le secteur du houblon, le montant de l'aide aux producteurs pour la récolte de 1987: approuvée

8. Evolution technologique de l'Asie de l'Est et du Sud-Est

- doc. A2-207/88

RESOLUTION

sur la nécessité pour la Communauté européenne d'être informée à temps
des évolutions technologiques et industrielles survenant en Asie de l'Est et du Sud-Est

Le Parlement européen,

- vu la proposition de résolution déposée par M. Rinsche et autres signataires (doc. B2-1131/85),
 - vu sa résolution du 19 mai 1988 sur Human Frontier Science Programme ⁽¹⁾,
 - vu sa résolution du 20 mai 1988 sur Eureka ⁽²⁾,
 - vu sa résolution du 11 septembre 1986 sur les relations économiques et commerciales entre la Communauté européenne et le Japon ⁽³⁾,
 - vu le rapport de la commission de l'énergie, de la recherche et de la technologie (doc. A2-207/88),
- A. considérant que, contrairement à l'opinion généralement répandue, la culture japonaise se traduit dans le domaine technologique par des méthodes de décision et de programmation que les Européens sont capables de saisir pourvu qu'ils consentent les efforts nécessaires et que ceux-ci sont donc à même de prévoir avec une assez grande certitude les projets japonais ainsi que leurs retombées, et que l'industrie européenne se doit d'intensifier ses efforts quant à la surveillance des progrès techniques du Japon et aux réactions qu'ils appellent,
- B. considérant qu'il importe de plus en plus que l'industrie et les gouvernements européens surveillent les progrès technologiques accomplis au Japon et y réagissent,
- C. considérant qu'un intérêt accru envers la technologie japonaise est de nature à multiplier les possibilités de relations fructueuses sur une base d'égalité dans le domaine des techniques entre sociétés européennes et sociétés japonaises;

⁽¹⁾ JO n° C 167 du 27.6.1988, p. 387

⁽²⁾ JO n° C 167 du 27.6.1988, p. 462

⁽³⁾ JO n° C 255 du 13.10.1986, p. 149

Vendredi, 14 octobre 1988

1. invite la Commission à appliquer d'urgence la recommandation contenue dans sa résolution précitée du 11 septembre 1986 concernant le développement considérable de l'enseignement de la langue japonaise orientée dans le domaine technologique;
2. invite la Commission à soumettre une proposition d'action communautaire en faveur du développement et de la coordination de séminaires, conférences et cours universitaires de brève durée destinés aux milieux industriels sur les méthodes de décision, d'évaluation des programmes et d'évaluation en général des Japonais en matière de technologies et ce dans les bassins industriels et centres régionaux de l'ensemble de la Communauté;
3. estime que les activités susmentionnées doivent également porter sur
 - a) les répercussions pour l'industrie et les gouvernements européens des prévisions à plus long terme qui caractérisent généralement les programmes japonais privés ou publics,
 - b) les conséquences pour les entreprises européennes du système «just in time» et la très haute importance qui est reconnue à la recherche de la qualité ainsi qu'à l'adaptation précise aux besoins du marché,
 - c) les problèmes culturels et linguistiques que connaissent les Européens travaillant dans les entreprises européennes installées au Japon, de même que leur famille, ainsi que la nécessité de constituer un solide noyau d'Européens ayant l'expérience du Japon à tous les niveaux de l'industrie et du gouvernement,
 - d) les procédures conduisant à la formation d'entreprises communes avec des sociétés japonaises, les possibilités et les problèmes qui existent à cet égard;
4. recommande qu'un tel système d'information permette aux grandes entreprises de relever pleinement le défi, tout en tenant particulièrement compte des besoins des petites et moyennes entreprises;
5. souligne que la Communauté européenne se doit de continuer à encourager, come le fait le MITI (ministère japonais du commerce international et de l'industrie), la recherche industrielle sous la forme de projets impliquant une collaboration au stade précompétitif, du type ESPRIT, mais estime que, tout comme le MITI prévoit un régime exceptionnel pour les petites et moyennes entreprises en leur octroyant des aides au titre de projets individuels de mise au point de produits, il importe d'engager les Etats membres à faire une exception de cette nature en faveur des seules entreprises petites ou moyennes;
6. demande à la Commission de lui présenter un rapport sur les projets de recherche collectifs relevant du stade précompétitif que promeuvent le MITI et la STA («Science and Technology Agency»), notamment dans les domaines des ordinateurs de la cinquième génération, de la robotique, des biotechnologies et des supraconducteurs, en les comparant aux programmes européens et en tirant des conclusions pour la compétitivité des Européens au cours des 5 à 15 années à venir;
7. invite la Commission, eu égard au fait que les travaux de recherche fondamentale conduits au Japon dans les établissements financés par les pouvoirs publics et gérés par le MITI, la STA et autres organismes ont désormais un contenu substantiel et reconnu, à
 - a) poursuivre l'étude des programmes japonais de recherche fondamentale en vue d'établir leurs répercussions probables sur la compétitivité industrielle du Japon par rapport à l'Europe au cours des 14 à 20 prochaines années et à présenter au Parlement européen un rapport à ce sujet;
 - b) envisager la mise en œuvre d'incitations supplémentaires de la Communauté destinées à encourager les travaux appropriés dans les universités et les instituts de recherche européens;
8. convient que toute coopération technologique doit se faire sur la base de la transparence en ce qui concerne les méthodes de travail, les transferts de technologies bilatéraux et le bénéfice mutuel général;
9. souscrit au principe de la coopération et de la collaboration technologiques avec le Japon en ce qui concerne le Human Frontier Science Programme et d'autres programmes sur la base des principes énoncés ci-dessus;

Vendredi, 14 octobre 1988

10. souligne toute la valeur de l'expérience et des ressources qu'ont déjà accumulées les services gouvernementaux britanniques, français et allemands de recherche d'informations japonaises, ainsi que les organismes de brevets et les départements spécialisés des universités européennes, et estime que leur champ doit être étendu, tandis qu'il incombe à la Commission d'assurer leur coordination;

11. appuie le travail qu'accomplit la Commission dans le sens de l'amélioration de l'accès aux informations techniques japonaises et demande à celle-ci de veiller à ce que les résultats de son projet pilote soient largement diffusés et que des projets similaires se développent dans le secteur privé; demande toutefois à la Commission de mener à bien une étude complète et de faire rapport sur la transparence et l'exhaustivité des banques de données japonaises accessibles aux Européens;

12. souligne la nécessité pour les entreprises et les gouvernements de recourir davantage aux banques de données et aux services d'information et invite la Commission à jouer un rôle de coordinateur dans l'organisation de stages spéciaux destinés à familiariser les techniciens européens avec les banques de données et les méthodes de recherche japonaises;

13. constate que le nombre croissant de techniques modernes utilisées ou mises au point dans les nouveaux pays industrialisés d'Asie de l'Est et du Sud-Est réduit la dépendance de ces pays à l'égard des entreprises et des techniques japonaises, ouvrant ainsi de larges possibilités de partenariat et de coopération avec les entreprises de la Communauté et demande à la Commission de prendre pleinement en compte ces possibilités chaque fois qu'elle formulera des propositions intéressant cette région;

14. charge son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de sa commission au Conseil, à la Commission ainsi qu'aux gouvernements des Etats membres et au gouvernement japonais.

Vendredi, 14 octobre 1988

LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 14 octobre 1988

ABOIM INGLEZ, ALBER, ÁLVAREZ DE EULATE PEÑARANDA, AMADEI, AMARAL, ANASTASSOPOULOS, ANDENNA, ANTONIOZZI, ANTONY, ARBELOA MURU, ARGÜELLES SALAVERRIA, BANOTTI, BARRETT, BOCKLET, BOOT, DE BREMOND D'ARS, CABANILLAS, GALLAS, CALVO ORTEGA, CERVERA CARDONA, CHANTERIE, CLINTON, COLLINOT, COSTE-FLORET, CURRY, DALSASS, DANKERT, DE BACKER-VAN OCKEN, DELOROZOY, DEPREZ, DEVEZE, DIEZ DE RIVERA ICAZA, DIMOPOULOS, DUETOFT, DURY, EBEL, ESCUDER CROFT, ESTGEN, FITZGERALD, FRAGA IRIBARNE, FRÜH, GAMA, GARCÍA AMIGÓ, GARRÍGA POLLEDO, GAUCHER, GAUTHIER, GERONTOPOULOS, HABSBURG, HERMAN, HOFFMANN K.-H., HUME, HUTTON, IPPOLITO, JANSSEN VAN RAAY, KILBY, KILLILEA, KLEPSCH, LACERDA DE QUEIROZ, LAFUENTE LÓPEZ, LALOR, LAMBRIAS, LEMASS, LEMMER, LENTZ-CORNETTE, LENZ, LLORCA VILAPLANA, LUCAS PIRES, LUSTER, MADEIRA, MAHER, MALANGRÉ, MALAUD, MALLET, MARQUES MENDES, MARTIN S., MCCARTIN, MERTENS, MONTERO ZABALA, MÜHLEN, MÜLLER, MÜNCH, NEGRI, NEWTON DUNN, NIELSEN J. B., NIELSEN T., O'DONNELL, OPPENHEIM, PALMIERI, PARODI, PÉREZ ROYO, PEUS, PFLIMLIN, PIMENTA, PISONI F., POETSCHKI, POETTERING, PORDEA, POULSEN, PRAG, PROVAN, PUERTA GUTIÉRREZ, PUNSET I CASALS, RABBETHGE, RAFTERY, ROBLES PIQUER, ROMERA I ALCÀZAR, SÄLZER, SANTOS MACHADO, SCHIAVINATO, SCHLEICHER, SEAL, SEEFELD, SELVA, SIMMONDS, SPÄTH, STAUFFENBERG, STAVROU, TAYLOR, THEATO, TOLMAN, TORRES MARINHO, TURNER, TZOUNIS, ULBURGHS, VERGEER, WAWRZIK, WEDEKIND, WELSH, WIJSENBECK, VON WOGAU, WOLFF, ZARGES.

Vendredi, 14 octobre 1988

ANNEXE I

Résultat des votes par appel nominal

(+) = pour

(-) = contre

(O) = abstention

Rapport Pflimlin (doc. A 2-202/88)

Résolution

(+)

ALBER, ÁLVAREZ DE EULATE PEÑARANDA, ÁLVAREZ DE PAZ, ANASTASSOPOULOS, D'ANCONA, ARBELOA MURU, ARGÜELLES SALAVERRIA, BANOTTI, BELO, BOCKLET, BOMBARD, BONACCINI, BOOT, DE BREMOND D'ARS, CAAMAÑO BERNAL, CANO PINTO, CHANTERIE, CHOPIER, CLINTON, COHEN, COIMBRA MARTINS, COLOM I NAVAL, COSTE-FLORET, DANKERT, DE BACKER-VAN OCKEN, DELOROZOY, DIMOPOULOS, DUETOFT, EBEL, ESCUDER CROFT, ESTGEN, EYRAUD, FOCKE, FUILLET, GAMA, GARCÍA AMIGÓ, GARCÍA ARIAS, GARCÍA RAYA, GARRIGA POLLEDO, GAUTHIER, GRIMALDOS GRIMALDOS, GUTIÉRREZ DÍAZ, HABSBURG, HÄNSCH, HERMAN, HUTTON, KILBY, KLEPSCH, KOLOKOTRONIS, LINKOHR, LLORCA VILAPLANA, LUSTER, MAHER, MALANGRÉ, MALLET, MARQUES MENDES, MARTIN S., MCCARTIN, MEDINA ORTEGA, MERTENS, MÜHLEN, MÜLLER, NIELSEN J. B., NIELSEN T., OLIVA GARCÍA, PANTAZI, PELIKAN, PENDERS, PFLIMLIN, PINTASILGO, POETSCHKI, POETTERING, PRAG, RABBETHGE, RAMÍREZ HEREDIA, ROBLES PIQUER, ROMERA I ALCÁZAR, ROSSETTI, ROTHE, RUBERT DE VENTÓS, SANTOS MACHADO, SANZ FERNÁNDEZ, SAPENA GRANELL, SCHIAVINATO, SEELER, SIMMONDS, SPÄTH, SQUARCIALUPI, STAUFFENBERG, THAREAU, TURNER, TZOUNIS, VÁZQUEZ FOUZ, VERDE I ALDEA, VIEHOFF, VISSER, VITTINGHOFF, WELSH, VON WOGAU, WOHLFART, WOLFF, WOLTJER, ZARGES.

(-)

BARRETT, BLOCH VON BLOTTNITZ, CALVO ORTEGA, FORD, HITZIGRATH, HOFF, HOON, VAN DER LEK, MEGAHY, MOTCHANE, MUNTINGH, NEUGEBAUER, PUNSET I CASALS, SAKELLARIOU, SCHMID, SEIBEL-EMMERLING, STEWART, TRIDENTE, WEBER.

(O)

ADAM, ARNDT, AVGERINOS, DEPREZ, DIEZ DE RIVERA ICAZA, DÜHRKOP DÜHRKOP, ELLIOTT, FITZGERALD, GRIFFITHS, LALOR, MEDEIROS FERREIRA, PUERTA GUTIÉRREZ, SCHMIDBAUER, SCHREIBER, SHERLOCK, ULBURGHS.

Proposition de règlement doc. COM(88) 507 final

(houblon)

amendement n° 1

(+)

ALBER, ANASTASSOPOULOS, BANOTTI, BERSANI, BEUMER, BOCKLET, BOOT, DE BREMOND D'ARS, CHANTERIE, CLINTON, DE BACKER-VAN OCKEN, DELOROZOY, DUETOFT, EBEL, GAMA, HABSBURG, KLEPSCH, LUSTER, MAHER, MALANGRÉ, MARTIN S., MCCARTIN, MERTENS, MÜHLEN, MÜLLER, MÜNCH, NIELSEN J. B., NIELSEN T., PENDERS, PFLIMLIN, POETSCHKI, POETTERING, PUNSET I CASALS, RABBETHGE, ROSSETTI, SANTOS MACHADO, SCHIAVINATO, SCHMID, SPÄTH, SQUARCIALUPI, STAUFFENBERG, TZOUNIS, VON WOGAU, ZARGES.

Vendredi, 14 octobre 1988

(—)

ADAM, ÁLVAREZ DE EULATE PEÑARANDA, ÁLVAREZ DE PAZ, D'ANCONA, ARBELOA MURU, ARGÜELLES SALAVERRIA, ARNDT, AVGERINOS, BARRETT, BELO, BLOCH VON BLOTTNITZ, BOMBARD, CAAMAÑO BERNAL, CANO PINTO, CHOPIER, COHEN, COIMBRA MARTINS, COLOM I NAVAL, COSTE-FLORET, CURRY, DANKERT, DIEZ DE RIVERA ICAZA, DÜHRKOP DÜHRKOP, ELLIOTT, ESCUDER CROFT, EYRAUD, FITZGERALD, FOCKE, FORD, FUILLET, GARCÍA ARIAS, GARCÍA RAYA, GARRIGA POLLEDO, GAUTHIER, GRIFFITHS, GRIMALDOS GRIMALDOS, GUTIÉRREZ DÍAZ, HÄNSCH, HOFF, HOON, HUTTON, KILBY, KOLOKOTRONIS, LALOR, LINKOHR, LLORCA VILAPLANA, MEDEIROS FERREIRA, MEDINA ORTEGA, MEGAHY, MOTCHANE, MUNTINGH, NEUGEBAUER, NEWTON DUNN, OLIVA GARCÍA, PANTAZI, PELIKAN, PINTASILGO, PRAG, PUERTA GUTIÉRREZ, RAMÍREZ HEREDIA, ROBLES PIQUER, ROMERA I ALCÁZAR, ROTHE, RUBERT DE VENTÓS, SANZ FERNÁNDEZ, SAPENA GRANELL, SCHMIDBAUER, SCHREIBER, SEELER, SHERLOCK, SIMMONDS, STEWART, THAREAU, TOPMANN, TRIDENTE, TURNER, VÁZQUEZ FOUZ, VERDE I ALDEA, VIEHOFF, VISSER, VITTINGHOFF, WEBER, WELSH, WOHLFART, WOLTJER.

(O)

DEPREZ, VAN DER LEK, SEIBEL-EMMERLING, ULBURGHS.

Vendredi, 14 octobre 1988**ANNEXE II****Déclarations écrites**
Article 65 du règlement

N° document	Auteur	Signature
10/88	Muntingh	191
13/88	Simmonds	3
15/88	Martin, Collins, Ford et McMahon	13

Vendredi, 14 octobre 1988

ANNEXE III

Doc. 14/88

DÉCLARATION ÉCRITE

sur la «glasnost» et la situation des refuseniks

Le Parlement européen,

- A. se félicitant des efforts déployés par M. Gorbatchev pour libéraliser la société soviétique,
- B. estimant que leur succès est une condition préalable à l'amélioration des relations entre l'Union soviétique et les démocraties occidentales,
- C. encouragé par les initiatives visant à améliorer les relations entre la Communauté et l'Union soviétique,
 1. regrette que nombre de personnes désireuses d'émigrer d'Union soviétique — Juifs, Allemands de la Volga et Arméniens — n'y soient pas autorisés;
 2. condamne la séparation des familles qui résulte de cette situation;
 3. demande la délivrance immédiate d'un visa de sortie à la famille Keiss-Kuna, de Leningrad, qui en a fait la demande en 1979 pour la première fois afin de rejoindre des parents proches en Israël;
 4. invite les autorités soviétiques à accorder un visa de sortie à Alexander Blinov, établi à Leningrad, dont la première demande remonte à 1978 et dont la femme et la fille vivent en Israël;
 5. demande la délivrance immédiate d'un visa de sortie à Léonid et Olga Gershun, de Leningrad, qui en ont fait la demande en 1978 pour la première fois et dont la fille, le beau-fils et le petit-fils ont été autorisés à émigrer;
 6. demande qu'Edward et Nina Nadgorny, de Moscou, reçoivent, comme leur fils, l'autorisation d'émigrer qu'ils sollicitent depuis 1972;
 7. demande que Shimon et Esther Tsirelson, de Leningrad, soient autorisés à rejoindre leur fils en Israël;
 8. souhaite qu'Oscar Mendeleyev et sa famille, établis à Moscou, reçoivent sans délai le visa qu'ils demandent depuis 1970;
 9. charge son Président de transmettre la présente déclaration écrite au Président de la Commission, au Secrétaire général des Nations unies, aux Premiers ministres des États membres de la Communauté et au secrétaire général du parti communiste soviétique.

Liste des signataires

ABELIN, ABENS, ADAM, ALBER, ÁLVAREZ DE EULATE PEÑARANDA, AMBERG, ANASTASSOPOULOS, ANDRÉ, ANDREWS, ANGLADE, ANTONIOZZI, ARBELOA MURU, ARGÜELLES SALAVERRIA, ARIAS CANETE, BAGET BOZZO, BANOTTI, BARDONG, BARRETT, BATTERSBY, BAUDOUIN, BAUR, BEAZLEY C., BEAZLEY P., BELO, BERSANI, BETHELL, BEUMER, BEYER DE RYKE, BIRD, VON BISMARCK, BLOCH VON BLOTTNITZ, BLUMENFELD, BOCKLET, BOESMANS, BOOT, BORGO, BOUTOS, BRAUN-MOSER, DE BREMOND D'ARS, BROOKES, BUCHOU, BUENO VICENTE, BURON, CAAMAÑO BERNAL, CABANILLAS, GALLAS, CABRERA BAZÁN, CALVO ORTEGA, CANTALAMESSA, CARVALHO CARDOSO, CASSANMAGNAGO CERRETTI, CASSIDY, CASTLE, CATHERWOOD, CELLAI, CERVERA CARDONA, CHANTERIE, CHIABRANDO, CHINAUD, CHOPIER, CHRISTODOULOU, CICCIOMESSERE, CLINTON, CODERCH PLANAS, COIMBRA MARTINS, COLLINS, COLUMBU, COMPASSO, CONDESSO, CORNELISSEN, COSTANZO, COSTE-FLORET, COTTRELL, DE COURCY LING, CROUX, CURRY, DALSASS, DALY, DANKERT, DE BACKER-VAN OCKEN, DEL DUCA, DELOROZOY, DESAMA, DEPREZ, DEVEZE, DÍAZ DEL RÍO JAUDENES, DI BARTOLOMEI, DIEZ DE RIVERA ICAZA, DIMOPOULOS, DONNEZ, DOURO, DUETOFT, DUPUY, EBEL, ELLES J., ELLIOTT, ESCUDER CROFT, EWING, FAITH, FANTON A., FELLERMAIER, FERRER CASALS, FITZGERALD, FLANAGAN, FONTAINE, FORD, FRAGA IRIBARNE, FRIEDRICH I., FRÜH, FUILLET, GAIBISSO, GAMA, GARAIKOETXEA URRIZA, GARCIA, GARCÍA AMIGÓ, GARRÍGA POLLEDO, GASÓLIBA I BÖHM, GAUTHIER, GERONTOPOULOS, GIANNAKOU-KOUTSIKOU, GIAVAZZI,

Vendredi, 14 octobre 1988

GIUMMARRA, GRIFFITHS, HABSBURG, HÄNSCH, HERMAN, HITZIGRATH, HOFF, HOFFMANN K.-H., HOON, HOWELL, HUME, HUTTON, IPPOLITO, JACKSON C., JANSSEN VAN RAAY, JEPSEN, KILBY, KILLILEA, KLEPSCH, KUIJPERS, LACERDA DE QUEIROZ, LAFUENTE LÓPEZ, LAMBRIAS, LANGES, LARIVE, LATAILLADE, LEHIDEUX, VAN DER LEK, LEMASS, LENTZ-CORNETTE, LENZ, LINKOHR, LLORCA VILAPLANA, LOUWES, LUCAS PIRES, LUSTER, MAHER, MAIJ-WEGGEN, MALANGRÉ, DE LA MALÈNE, MALLET, MARSHALL, MARTIN S., MCCARTIN, MCMAHON, MCMILLAN-SCOTT, MERTENS, MIZZAU, MONTERO ZABALA, MOORHOUSE, MOUCHEL, MÜHLEN, MÜLLER, MÜNCH, MUNS ALBUIXCH, NAVARRO VELASCO, NEGRI, NEWTON DUNN, NIELSEN J. B., NIELSEN T., NORD, NORDMANN, NORMANTON, O'DONNELL, O'HAGAN, O'MALLEY, OPPENHEIM, D'ORMESSON, PAISLEY, PALMIERI, PANNELLA, PAPAKYRIAZIS, PAPON, PAPOUTSIS, PARODI, PASTY, PATTERSON, PEARCE, PEREIRA M., PERINAT ELIO, PERY, PFLIMLIN, PIMENTA, PINTASILGO, PIRKL, PISONI F., PISONI N., POETSCHKI, POETTERING, PONIATOWSKI, PORDEA, POULSEN, PRAG, PRICE, PROUT, PROVAN, RABBETHGE, RAFTERY, RINSCHÉ, ROBLES PIQUER, ROELANTS DU VIVIER, ROGALLA, ROMERA I ALCÁZAR, SANTOS MACHADO, SAPENA GRANELL, SCHIAVINATO, SCHINZEL, SCHLEICHER, SCHMID, SCHMIDBAUER, SCHÖN, SCOTT-HOPKINS, SCRIVENER, SEELER, SELIGMAN, SELVA, SHERLOCK, SIMPSON, SPÄTH, STARITA, STAUFFENBERG, STAVROU, STEWART-CLARK, SUÁREZ GONZÁLEZ, SUTRA DE GERMA, TAYLOR, THAREAU, THEATO, THOME-PATENÔTRE, TOKSVIG, TOMLINSON, TOUSSAINT, TUCKMAN, TURNER, TZOUNIS, ULBURGHS, VALVERDE LOPEZ, VANLERENBERGHE, VAYSSADE, VEIL, VERGEER, VITALE, VITTINGHOFF, DE VRIES, VAN DER WAAL, WAGNER, WEBER, WEDEKIND, WELSH, WETTIG, WIJSENBECK, VON WOGAU, WOLTJER, ZAHORKA, ZARGES.
